

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 22 AVRIL à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de FLERS SUR NOYE sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, MARCEL Marie-Hélène, BLIN Monique

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, WABLE Vincent, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, NOCHEZ Didier, CHARLES Gilles, DUTILLEUX Olivier, LEGRAND Marc, VIOLLETTE Paul

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corinne, M. DEMOUY Bertrand de Mme DAMAY Lydie, M. CARON Hubert de M. TOURNIQUET Gautier

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON-LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, Mme DAMAY Lydie
Messieurs LOGEART Johan, SZYROKI Jacky, LECONTE Yves-Robert, DAMAY Jean-Michel, LEROY Jean-Maurice, CLEMENT Dominique, TOURNIQUET Gautier

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 54
· dont suppléés : 0

Membres représentés : 3

Votants : 57

Date de la convocation
16 avril 2021

Secrétaire de séance :
DOUAY Sonia

OBJET : DOB 2021

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales -CGCT.

L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants.

Les lois du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ont complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire).

Le rapport comporte les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement (**cf états joints relatifs aux CA2020 et projets de BP2021 et évolution de la fiscalité**)

- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette annexé)
- un état relatif à l'évolution du niveau d'épargne brute, d'épargne différents ratios liés aux charges de fonctionnement notamment (cf en annexe les principaux ratios de la CCALN)
- les informations quant à la structure des effectifs, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires (cf en annexe Synthèse RH)
- le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (cf : rapport Egalité Femmes-Hommes ci-joint)

Successivement les Vice-Présidents ont présenté les projets et orientations budgétaires pour l'année 2021. Le Président a conclu en rappelant que : les efforts demandés aux communes et habitants pour les deux ans à venir induisent quatre engagements que la CCALN devra respecter :

- Finaliser les projets structurants (Crèche-RAM, Maison de Santé Pluriprofessionnelles, Béguinage voire Cuisine centrale ... pour lesquels les inscriptions budgétaires 2021 se limitent aux seules études)
- Augmenter chaque année à partir de 2022 le budget « Voirie »
- Gérer au plus juste les budgets futurs
- Retransférer la cotisation SDIS à la CCALN.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Prend acte de la tenue du DOB 2020 et des éléments transmis composant le ROB 2020,
- Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 22 avril 2021
à FLERS SUR NOYE

Le Président,

Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 27.04.2021
Affiché le